



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 17
- absents : 5
- pouvoirs : 1
- votants : 18

Le quorum est atteint.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 2

Date de convocation :

11 juin 2025

Aujourd'hui, lundi 16 juin 2025 à 18 h 15, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents (17) : M. MICHAUT, M. VASSELON, M. NICOLAUD, Mme RENAUD, M. MARSEILLE, Mme PEIXOTO, M. PINTO, Mme RIBEIRO, M. POUGET, M. GABEAU, M. CHABASSOL, M. LETOURNEUR, Mme NICOLAUD, M. BERTHIER, M. DELPLANQUE, M. GIRBE, M. TOUSSAINT.

Étaient absents (5) : Mme MELINE, Mme DURAND, Mme GADOIS, M. PREVOT, Mme COULMEAU.

Ont donné pouvoir (1) : Mme SOREAU à M. VASSELON.

OBJET : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, le budget supplémentaire de l'exercice 2025 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2024.

1) Section de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation de ce document budgétaire, un réajustement des recettes prévisionnelles a été étudié par les services à la lumière des notifications des services fiscaux et préfectoraux reçus en début d'année.

Concernant les dépenses de fonctionnement, une revue d'exécution budgétaire a été réalisée avec l'ensemble des services municipaux afin de réajuster les crédits à hauteur de leurs besoins pour le reste de l'année 2025. Afin de couvrir les besoins identifiés et de possibles évolutions extérieures à la commune, il est proposé de répartir ces crédits sur les chapitres 11, 14 et 65 afin de couvrir les besoins identifiés et de possibles évolutions extérieures à la Commune.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, en tenant compte de cette proposition et de plusieurs ajustements de moindre valeur, se présente de la manière suivante :

	Dépenses en €	BP	Proposition BS	Total
11.	Charges à caractère général	1 507 806,00 €	576 049,61 €	2 083 855,61 €
12.	Charges de personnel, frais assimilés	3 424 862,82 €	0,00 €	3 424 862,82 €
14.	Atténuations de produits	42 000,00 €	32 235,00 €	74 235,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	426 929,70 €	7 250,00 €	434 179,70 €
	Autres charges	107 235,22 €	0,00 €	107 235,22 €
	Total dépenses réelles de fct	5 508 833,74 €	615 534,61 €	6 124 368,35 €
	Opérations d'ordre	563 123,01 €	674 354,56 €	1 237 477,57 €
	Total dépenses de fonctionnement	6 071 956,75 €	1 289 889,17 €	7 361 845,92 €

	Recettes en €	BP	Proposition BS	Total
13.	Atténuations de charges	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €
70.	Produits services, domaine et ventes div	572 230,00 €	0,00 €	572 230,00 €
73.	Impôts et taxes / Fiscalité directe	4 414 716,83 €	12 245,00 €	4 426 961,83 €
74.	Dotations et participations	716 509,92 €	76 958,00 €	793 467,92 €
75.	Autres produits de gestion courante	274 000,00 €	0,00 €	274 000,00 €
	Autres produits	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
	Total recettes réelles de fonctionnement	6 064 956,75 €	89 203,00 €	6 154 159,75 €
R002	Excédent de fonctionnement	0,00 €	1 200 686,17 €	1 200 686,17 €
	Opérations d'ordre	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
	Total recettes de fonctionnement	6 071 956,75 €	1 289 889,17 €	7 361 845,92 €

2) Section d'investissement :

S'agissant de la section d'investissement, le résultat dégagé lors de la clôture 2024 et les engagements donnés par les divers financeurs publics permettent de financer en 2025 des travaux supplémentaires, présentés en commission.

L'équipe municipale souhaite en premier lieu identifier une première enveloppe à destination du projet de rénovation de l'école élémentaire. En 2025, elle compte poursuivre son effort à destination des équipements sportifs : des enveloppes complémentaires sont affectées à l'installation de drains sur le terrain de football d'honneur et à l'isolation du dojo. Il est prévu remplacer le système d'affichage actuel des décisions communales par une borne interactive permettant de mieux répondre à nos obligations. La véranda de la Maison Petite Enfance nécessite des investissements plus conséquents que prévu initialement et l'enveloppe doit être complétée. Des travaux sont prévus à l'école élémentaire pour remplacer des menuiseries vétustes non impactées par le projet de rénovation à venir. Il est par ailleurs prévu de réaménager la salle polyvalente afin de poursuivre la réflexion sur son usage. L'effort d'investissement va par ailleurs se poursuivre concernant les aménagements extérieurs ludiques à destination des enfants.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement, en tenant compte de ces nouveaux projets et de plusieurs ajustements, se présente de la manière suivante :

	Dépenses en €	BP	Proposition BS avec RAR	Total
20	Immobilisations incorporelles (sf opé. et 204)	10 500,00 €	32 134,80 €	42 634,80 €
204	Subventions d'équipement versées (sf opé.)	294 302,00 €	0,00 €	294 302,00 €
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	476 900,00 €	1 301 071,17 €	1 777 971,17 €
23	Travaux en cours	0,00 €	441 683,99 €	441 683,99 €
	Total dépenses d'équipements	781 702,00 €	1 774 889,96 €	2 556 591,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	278 546,01 €	1 599,64 €	280 145,65 €
	Total dépenses réelles d'investissement	1 060 248,01 €	1 776 489,60 €	2 836 737,61 €
40	Opération ordre transfert entre sections	7 000,00 €		7 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	7 000,00 €	357,90 €	7 357,90 €
	Total dépenses d'investissement	1 074 248,01 €	1 776 847,50 €	2 851 095,51 €

	Recettes en €	BP	Proposition BS avec RAR	Total
13	Subventions d'investissement	0,00 €	230 788,75 €	230 788,75 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00 €	350 000,00 €	450 000,00 €
	Total recettes réelles d'investissement	100 000,00 €	580 788,75 €	680 788,75 €
R001	Excédent d'investissement		521 346,29 €	521 346,29 €
021	Virement de la section de fonctionnement	383 123,01 €	674 354,56 €	1 057 477,57 €
40	Opération ordre transfert entre sections	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	7 000,00 €	357,90 €	7 357,90 €
	Total recettes d'investissement	1 074 248,01 €	1 776 847,50 €	2 851 095,51 €

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M.57 ;

Vu la délibération du 27 janvier 2025 portant sur le Budget Primitif 2025 de la Commune ;

Vu l'avis de la commission Finances du 27 mai 2025 ;

DÉLIBÉRATIF

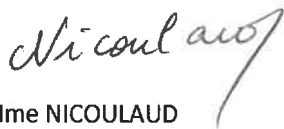
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le conseil municipal, décide :

1. **D'APPROUVER** le projet de budget supplémentaire 2025 équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté ci-dessus et en annexe ;
2. **DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

La Secrétaire de séance,

Mme NICOLAUD



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrerval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>